



RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

du bilan à la mise en œuvre

Madame la Présidente, Monsieur le Président, cher(ère) collègue,
Madame, Monsieur,

La loi portant réforme des collectivités, promulguée le 16 décembre 2010 et notre nouveau régime fiscal rentrent en vigueur en ce début d'année. Devant ces évolutions qui concernent très fortement nos intercommunalités, l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) a souhaité amplifier son action régionale en engageant dès les premiers mois de l'année un nouveau « Tour de France ». Ces rencontres décentralisées permettront de présenter de manière détaillée les incidences de ces réformes et de débattre des enjeux qui s'ouvrent pour nos communautés à partir de 2011.

Dans la continuité de nos manifestations de 2010, l'AdCF propose ainsi d'ores et déjà une douzaine d'étapes nouvelles qui, je l'espère, permettront au plus grand nombre d'élus et responsables intercommunaux de partager leurs points de vue sur les enjeux de cette période décisive. Ce sera l'occasion d'évoquer en premier lieu les évolutions institutionnelles programmées par le volet intercommunal (65 articles) de la loi du 16 décembre sur la réforme des collectivités et, notamment, les modalités de recomposition de la carte de l'intercommunalité (CDCI, schémas départementaux, pouvoirs des préfets...). Un temps d'information et de débat sera également proposé sur les incidences et les dernières évolutions de la réforme de la fiscalité locale qui modifie en profondeur la nature des ressources de l'intercommunalité.

En partenariat avec les communautés d'accueil, l'AdCF vous convie donc à la demi-journée de votre choix. Des programmes détaillés seront ultérieurement portés à votre connaissance mais je vous invite à manifester d'ores et déjà votre intérêt pour l'une ou l'autre de ces rencontres par retour du bulletin ci-joint.

Ces échanges permettront en outre d'enrichir les réflexions en cours au sein de notre réseau national. Je vous invite à en assurer une large diffusion au sein de votre conseil communautaire, de vos conseils municipaux et de vos services.

Comptant sur votre participation, je vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Daniel Delaveau
Président de l'AdCF
Président de Rennes Métropole



L'AdCF

en région

Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription à photocopier et à remplir par personne
Merci de nous le retourner à l'AdCF : Fax 01 55 04 89 01 ou
f.boucher@adcf.asso.fr

ADHÉRENT
GRATUIT

Genre / Prénom / Nom
Fonction.....
Structure.....
Adresse.....
CP Ville.....
Tél. Fax.....
Mail

ATTENTION, merci de veiller à écrire distinctement votre adresse mail afin de recevoir une confirmation

Les premières étapes du « Tour de France »

- Lille** (Nord-Pas-de-Calais, 59) 16 février 2011 (14h-17h)... OUI
Montpellier (Languedoc-Roussillon, 34) 17 février 2011 (10h-13h)... OUI
Clermont-Ferrand (Auvergne, 63)..... 18 février 2011 (15h-18h)... OUI
Rennes (Bretagne, 35 – *problématiques bretonnes*) 23 février 2011 (14h-17h)... OUI
Toul (Lorraine, 54) 25 février 2011 (10h-13h)... OUI
Paris (Ile-de-France, 75 – *problématiques franciliennes*) 2 mars 2011 (14h-17h) OUI
Monteux (Provence-Alpes-Côte d'Azur, 84) 9 mars 2011 (14h-17h) OUI
Rochefort (Poitou-Charentes, 17)..... 11 mars 2011 (10h-13h) OUI
Labège (Midi-Pyrénées, 31)..... 16 mars 2011 (14h-17h) OUI
Marmande (Aquitaine, 47)..... 17 mars 2011 (10h-13h) OUI
L'Arbresle (Rhône-Alpes, 69) 18 mars 2011 (10h-13h) OUI
Caen (Normandie, 14) (date en avril à préciser) ... OUI

**Le programme détaillé de la réunion la plus proche de votre communauté
vous sera adressé 3 semaines avant la date.**

Ces programmes seront téléchargeables sur www.adcf.fr.

Pour toute information, vous pouvez contacter Fabienne Boucher au 01 55 04 89 00 ou f.boucher@adcf.asso.fr

Modalités d'inscription

Frais de participation : Communauté (et ses communes membres) adhérente à l'AdCF : Gratuit ; Communauté non adhérente ou autres collectivités : 20 euros par personne ; autres organismes : 100 euros par personne
Le cas échéant, une facture est adressée par l'AdCF à l'issue de la journée.

Annulation : Elles ne sont prises en compte que si elles parviennent à l'AdCF par courrier ou par fax au plus tard trois jours ouvrés avant la rencontre. À défaut, la facturation est maintenue. Toute personne inscrite peut se faire remplacer jusqu'au dernier moment.